

63153915

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉXTERIEURES

Le gouverneur général du Canada

43-272-201

Le rôle du gouverneur général du Canada est un rôle très important. Il est le représentant officiel du monarque au Canada. Il agit en vertu de la Constitution et des lois du Canada. Il a le pouvoir de nommer et de démettre les ministres du Cabinet, les juges de la Cour suprême et les juges des cours provinciales. Il a également le pouvoir de déclarer l'état d'urgence et de suspendre ou de révoquer les lois. Il est le gardien de la Constitution et doit veiller à ce qu'elle soit respectée.

Le gouverneur général est nommé par le monarque sur la recommandation du Premier ministre. Il est élu pour un mandat de cinq ans. Il peut être réélu. Le gouverneur général est le chef de l'État et agit en vertu de la Constitution et des lois du Canada. Il a le pouvoir de nommer et de démettre les ministres du Cabinet, les juges de la Cour suprême et les juges des cours provinciales. Il a également le pouvoir de déclarer l'état d'urgence et de suspendre ou de révoquer les lois. Il est le gardien de la Constitution et doit veiller à ce qu'elle soit respectée.

Le gouverneur général est le chef de l'État et agit en vertu de la Constitution et des lois du Canada. Il a le pouvoir de nommer et de démettre les ministres du Cabinet, les juges de la Cour suprême et les juges des cours provinciales. Il a également le pouvoir de déclarer l'état d'urgence et de suspendre ou de révoquer les lois. Il est le gardien de la Constitution et doit veiller à ce qu'elle soit respectée.

Le rôle du gouverneur général du Canada est un rôle très important. Il est le représentant officiel du monarque au Canada. Il agit en vertu de la Constitution et des lois du Canada. Il a le pouvoir de nommer et de démettre les ministres du Cabinet, les juges de la Cour suprême et les juges des cours provinciales. Il a également le pouvoir de déclarer l'état d'urgence et de suspendre ou de révoquer les lois. Il est le gardien de la Constitution et doit veiller à ce qu'elle soit respectée.

Le rôle du gouverneur général du Canada est un rôle très important. Il est le représentant officiel du monarque au Canada. Il agit en vertu de la Constitution et des lois du Canada. Il a le pouvoir de nommer et de démettre les ministres du Cabinet, les juges de la Cour suprême et les juges des cours provinciales. Il a également le pouvoir de déclarer l'état d'urgence et de suspendre ou de révoquer les lois. Il est le gardien de la Constitution et doit veiller à ce qu'elle soit respectée.

Publié en vertu de l'autorisation de
l'honorable Mark MacGuigan,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Gouvernement du Canada, 1981